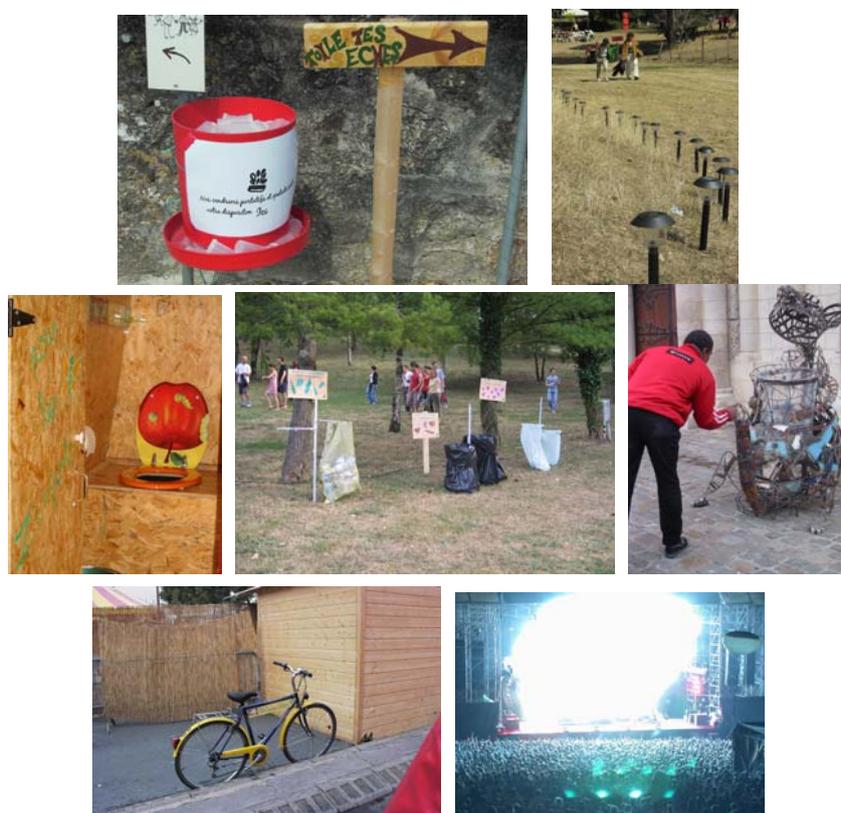


Guide des *Eco-manifestations* En Poitou-Charentes



***POUR CONCILIER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION
ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT...***

Avril 2007

Pourquoi un guide des éco-manifestations ?

Des centaines de manifestations sportives, culturelles ou institutionnelles sont organisées chaque année en Poitou-Charentes autour de thématiques très variées.

De par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites donnés, ces événements génèrent des impacts sur l'environnement : production de déchets (le plus souvent en mélange), pollution liée au transport, consommations d'eau et d'énergie...

Les papiers, canettes, emballages et autres types de déchet, le bruit, les embouteillages, les voitures mal garées... sont autant de nuisances qui sont difficilement supportées par les riverains d'une manifestation.

A l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements, il est essentiel que les bonnes pratiques se développent à tous les niveaux.

C'est pourquoi **l'ADEME** et la **Région Poitou-Charentes** ont mené, avec des spécialistes de l'événementiel et des associations de sensibilisation à l'environnement, un travail de réflexion qui vise à construire des manifestations éco-responsables.

Ce travail se concrétise aujourd'hui sous la forme d'un guide des « éco-manifestations ».

Il s'organise en trois grandes parties :

➤ **Une liste de 21 préconisations** (page 5 à 19)

Il s'agit des différentes actions, classées par thème, que les organisateurs peuvent intégrer dans la préparation de l'événement. Pour chaque thème, le guide propose également **des indicateurs** qui permettront de mesurer l'impact des mesures engagées et des références pour faciliter leur mise en application.

Les thèmes traités sont les suivants :

- **La communication éco-responsable (page 5) ;**
 - [**ACTION 1 : Limiter le nombre et la taille des supports papiers \(page 5\)**](#)
 - [**ACTION 2 : Limiter les aplats de couleur sur les supports papier \(page 6\)**](#)
 - [**ACTION 3 : Sensibiliser à l'environnement dans les supports de communication \(page 6\)**](#)
 - [**ACTION 4 : Intégrer des critères environnementaux dans l'évaluation des offres d'impression \(page 6\)**](#)

- **Le transport éco-responsable (page 8) ;**
 - [ACTION 5 : Inciter au covoiturage ou au transport collectif dans les supports de communication \(page 8\)](#)
 - [ACTION 6 : Prévoir des conditions avantageuses pour le public qui utilise un transport collectif \(page 9\)](#)
 - [ACTION 7 : Mettre en place des navettes \(page 9\)](#)
 - [ACTION 8 : Mettre en place des véhicules « propres » pendant la durée de la manifestation \(page 10\)](#)

- **Les politiques d'achats, de choix des équipements et de prestations (page 10) ;**
 - [ACTION 9 : Intégrer des critères environnementaux dans les prestations \(page 11\)](#)
 - [ACTION 10 : Aménager le site en utilisant des matériaux de récupération ou réutilisables \(page 11\)](#)
 - [ACTION 11 : Prendre en compte la qualité environnementale des accessoires promotionnels \(page 12\)](#)
 - [ACTION 12 : Installer des cendriers ou distribuer de cendriers de poches \(page 12\)](#)

- **La maîtrise des consommations et la gestion des déchets (page 13) ;**
 - [ACTION 13 : Réduire les quantités de vaisselle jetable et non valorisable \(page 14\)](#)
 - [ACTION 14 : Utiliser des appareils économes en énergie ou des solutions alternatives \(page 14\)](#)
 - [ACTION 15 : Organiser une bonne gestion des déchets \(page 15\)](#)
 - [ACTION 16 : Mettre en place des systèmes d'économie d'eau \(page 16\)](#)
 - [ACTION 17 : Mettre en place des toilettes sèches \(page 16\)](#)

- **La Sensibilisation à l'environnement (page 17).**
 - [ACTION 18 : Former les intervenants \(page 17\)](#)
 - [ACTION 19 : Installer des points d'information sur l'environnement \(page 18\)](#)
 - [ACTION 20 : Communiquer en direction des médias \(page 18\)](#)
 - [ACTION 21 : Réaliser et diffuser le bilan environnemental de la manifestation \(page 19\)](#)

Il est important que les organisateurs se fixent des objectifs avant la mise en œuvre des préconisations, puis qu'ils évaluent les actions engagées à l'issue de la manifestation. Les indicateurs proposés dans le guide peuvent être complétés par des indicateurs plus adaptés aux particularités de chaque événement. Dans une perspective d'amélioration continue, il est également nécessaire de suivre leur évolution dans le temps.

➤ **Des fiches de cas (page 20 à 23)**

Les préconisations du guide éco-manifestations ont été testées par des organisateurs d'événements en Poitou-Charentes. Ces fiches de cas illustrent de façon concrète leur implication et mettent en avant les principaux résultats obtenus.

➤ **Un répertoire d'adresses utiles et des documents ressources (page 24 à 31)**

Pour faciliter l'appropriation par les organisateurs de ces bonnes pratiques en matière d'environnement, le guide propose des documents ressources, avec notamment un glossaire et une liste de contacts utiles de professionnels et d'associatifs. Cette liste n'est pas exhaustive, et doit s'enrichir au fil de l'eau.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le guide des éco-manifestations présente un panel d'actions conséquent. Si nous incitons les organisateurs à agir simultanément sur les cinq thèmes du guide, il n'est souvent pas possible pour eux de s'engager dès la première année sur l'ensemble des préconisations. Mieux vaut dégager des priorités et construire une démarche progressive mais continue.

La phase de test de cette démarche d'éco-responsabilité dans l'organisation de manifestations réalisée en 2006 a permis de dégager des chiffres de référence.

Ainsi, on peut considérer que l'organisation d'une manifestation représente en moyenne, pour chaque participant :

- la production de 500 grammes de déchets, dont plus de la moitié est facilement valorisable ;
- la consommation de 100 grammes de papier ;
- la consommation de 200 Wh d'énergie (soit une ampoule basse consommation allumée pendant dix heures).

Une manifestation-type qui accueillerait 5 000 personnes générerait donc 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et nécessiterait 500 kg de papier.

Ces éléments montrent bien tout l'enjeu que peut représenter une gestion cohérente de l'environnement sur l'événementiel, sans oublier les perspectives de sensibilisation à l'environnement qu'offrent les manifestations culturelles ou sportives.



*Ferme des Valettes à Angoulême –
Garden NEF Party, 16 juillet 2006*

Les préconisations

Thème n°1 : Communication éco-responsable

La prise en compte de l'environnement dans l'organisation d'une manifestation doit commencer le plus en amont possible. Les choix en matière de communication offrent un premier niveau d'action très concret. L'objectif recherché est, lors de la réalisation des documents, d'analyser les impacts sur l'environnement, mais aussi d'introduire auprès du public potentiel et des partenaires cette notion d'éco-responsabilité.

Action 1

Limiter le nombre et la taille des supports papiers

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La production d'une feuille de papier A4 (80 grammes/m²) nécessite en moyenne 10 Wh d'énergie pour sa fabrication, soit 10 minutes d'éclairage avec une ampoule de 60 Watts. D'autre part, même si les déchets de papier se recyclent facilement, leur transport et le procédé mis en œuvre sont énergivores et donc polluants. En particulier, l'industrie papetière est une grande consommatrice d'eau.

Comment faire ?

- **Mettre en place un site Internet de communication sur l'événement qui permette de limiter l'impression de certains documents ;**
- **Préférer le courrier électronique aux envois postaux, qui permet par ailleurs un gain de temps et d'argent ;**
- **Concevoir dans la mesure du possible les documents en recto-verso ;**
- **Mettre en place un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches) dans le but d'ajuster au mieux le nombre d'exemplaires commandés d'une année sur l'autre ;**
- **Réutiliser les documents imprimés sur une seule face.**

Action 2

Limiter les aplats de couleur sur les supports papier

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Une page écrite avec une mise en page standard et une interligne simple représente 1/10ème de la surface de la feuille couverte d'encre. Un seul aplat de couleur peut donc consommer plus d'encre que l'ensemble du texte qui figure sur la page. En limitant le recours aux aplats, il est possible d'économiser d'importantes quantités d'encre lors de l'impression.

Comment faire ?

Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception des tracts, affiches ou autres documents de communication. Par exemple, écrire **ECO-MANIFESTATION** au lieu de : **ECO-MANIFESTATION**.

Action 3

Sensibiliser à l'environnement dans les supports de communication

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Une sensibilisation en amont de l'événement permet de préparer le public et les intervenants à une meilleure prise en compte de l'environnement. Pour la presse, elle servira de support pour relayer ces pratiques dans les articles publiés.

Comment faire ?

- Indiquer sur les tracts et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement. Mettre en avant des exemples d'actions, notamment l'éco-conception des documents.
- Penser à inscrire des mentions du type : « Ne jetez pas ce document : triez-le pour qu'il puisse être recyclé ! ».

Action 4

Intégrer des critères environnementaux dans l'évaluation des offres d'impression

Pourquoi s'engager dans cette action ?

En questionnant les prestataires sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais aussi créer une demande favorisant les pratiques éco-responsables au sein de la profession.

L'utilisation de papier de qualité environnementale (éco-labellisé, recyclé, issu de forêt durablement gérée, etc.) ou d'encre végétale permet de limiter l'impact de l'activité d'impression.

Comment faire ?

- Lors de la consultation pour la prestation d'impression, soumettre aux imprimeurs un questionnaire visant à évaluer la qualité environnementale des offres (voir dans ce guide p.30 : [Questionnaire sur les aspects environnementaux de l'offre d'impression](#)).
- Choisir les prestataires en s'appuyant sur les réponses apportées et indiquer les principales caractéristiques environnementales sur les supports.
- [Voir les fournisseurs de papiers écologiques dans le répertoire.](#)

De plus en plus d'imprimeurs sont détenteurs de la certification IMPRIM'VERT, qui concrétise un engagement dans des pratiques respectueuses de l'environnement (voir dans ce guide p.27 et 28 : [Liste des imprimeurs détenteurs du label IMPRIM'VERT en Poitou-Charentes](#)).



Actuellement, les 6500 imprimeries françaises (dont 5000 ont moins de 10 salariés) produisent, un peu partout sur le territoire, des **Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)** : révélateurs et fixateurs de films et plaques, solvants usagés,... mais aussi chiffons souillés.

C'est pour faciliter le passage à de nouvelles pratiques et à une meilleure gestion (économique, technique et réglementaire) de ces déchets que dans certaines régions, les **Syndicats Professionnels** se sont associés avec les **Chambres de Commerce et d'Industrie** et les

Chambres de Métiers pour proposer aux imprimeurs un dispositif commun : "Imprim'Vert".

Ce dispositif comporte **3 points-clés** :

- la bonne **gestion des déchets** dangereux ;
- la **sécurisation des stockages** de produits dangereux (neuf et déchets en attente d'être collectée) afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle ;
- l'**exclusion des produits toxiques** (étiquetés avec une tête de mort) des ateliers.

Plus d'informations sur : http://www.ecologie.gouv.fr/emeddiat/article.php3?id_article=54

Communication éco-responsable

LES INDICATEURS :

- ♪ Quantité de papier consommée / Nombre de festivaliers (grammes/personne)
- ♪ Taux d'utilisation de papiers de qualité environnementale (%)
- ♪ Dépenses d'impression / Nombre de festivaliers (€/personne)
- ♪ Existence d'un site Internet d'information intégrant un volet environnement (oui/non)

LES REFERENCES :

- ♪ *Eco-communication, Vers une communication plus ECO-RESPONSABLE*, Ademe, Mars 2005. (Document consultable en ligne : <http://www2.ademe.fr/> rubrique « Management environnemental »).
- ♪ Voir dans ce guide p.30 : [Questionnaire sur les aspects environnementaux de l'offre d'impression.](#)
- ♪ Écolabel européen : <http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/>

Thème n°2 : Transport éco-responsable

Lors d'une manifestation, le volet transport peut représenter 90% des émissions de CO₂ dans l'atmosphère. A eux seuls, les déplacements des festivaliers pèsent plus de 85% des émissions. L'objectif recherché au travers des actions qui suivent est principalement de faire évoluer les pratiques individuelles en s'appuyant sur trois solutions : le covoiturage, les transports collectifs et les véhicules « propres ».

Action 5

Inciter au **covoiturage** ou au transport collectif dans les supports de communication

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Informé sur les modes de transport alternatifs (trains, bus, vélo, covoiturage) suffit parfois à faire prendre conscience de l'existence d'alternatives aux pratiques habituelles.

Comment faire ?

- Inscrire sur les supports papier une phrase du type « *Pour venir à la manifestation, pourquoi ne pas utiliser le vélo, le train, le bus, le covoiturage...* ».
- Donner un maximum d'informations sur le site Internet à propos des modes de transport alternatifs : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus, horaires des navettes, etc. Prévoir un espace d'annonces pour du covoiturage ou un lien vers un site dédié.
- [Voir les sites de covoiturage dans le répertoire.](#)

Action 6

Prévoir des conditions avantageuses pour le public qui utilise un transport collectif

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La mise en place d'avantages préférentiels sur présentation de titres de transport peut inciter les participants à utiliser des modes de déplacement collectifs.

Comment faire ?

Appliquer par exemple plusieurs tarifs d'entrée en fonction du mode de transport utilisé (un tarif « normal » et un tarif « train, bus, vélo, etc. »). Ceci peut s'effectuer soit au niveau de la billetterie, soit en faisant payer l'accès au parking du site s'il en existe un (dans ce cas, il est éventuellement possible de prévoir un tarif dégressif en fonction du nombre de personnes dans le véhicule).

Une variante consiste à offrir un « cadeau » ou un « bonus » (matériel promotionnel, consommations gratuites, remise sur un achat) aux personnes présentant leur billet de train ou de bus.

Action 7

Mettre en place des navettes

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Un service de navettes entre le site et la gare la plus proche (ou l'arrêt de bus le plus proche) donne la possibilité aux participants de ne pas utiliser leur véhicule personnel mais de privilégier ce mode de déplacement collectif.

Comment faire ?

- Effectuer des rotations avec un minibus entre le site et un (des) point(s) de regroupement aux heures appropriées pour amener et reconduire les participants. Diffuser largement les horaires des navettes avant et pendant la manifestation.
- Penser à étudier les partenariats possibles avec les collectivités locales compétentes en matière de transport collectif (ville, intercommunalité, Conseil Général).

Action 8

Mettre en place des véhicules « propres » pendant la durée de la manifestation

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Un service de location ou de prêt de moyens de transport « propres » est une solution efficace pour limiter les déplacements en véhicules essence ou diesel, notamment lors d'événements étalés sur plusieurs jours.

Comment faire ?

Suivant les moyens disponibles, proposer des vélos, des voitures électriques ou au gaz, ou tout autre mode de transport alternatif pour les participants ou les intervenants.

Transport éco-responsable

LES INDICATEURS :

- ♪ Estimation du nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transport alternatifs.
- ♪ Estimation du nombre de festivaliers par voiture (sondage ou comptage des véhicules si le parking est clairement délimité)

LES REFERENCES :

- ♪ Site de l'ADEME, rubrique « Transports », puis « Se déplacer autrement » : <http://www2.ademe.fr/>

Thème n°3 : Politique d'achats, de choix des équipements et de prestations

L'organisateur de manifestations est également un acheteur. A ce titre, il peut orienter ses choix vers des produits ou des prestations qui intègrent des critères environnementaux et sociaux, ce qui participe aussi à changer les pratiques des fournisseurs. Pour de nombreux achats, il est facile de s'appuyer sur des écolabels officiels ou sur des démarches reconnues, du type « Commerce équitable ». A ne pas oublier non plus : la récupération.

Action 9

Intégrer des critères environnementaux dans les prestations

Pourquoi s'engager dans cette action ?

En questionnant les prestataires sur la qualité environnementale de leurs offres, les organisateurs peuvent non seulement guider leur choix mais aussi créer une demande favorisant des pratiques éco-responsables au sein des professions intervenant sur la manifestation (techniciens, restaurateurs, commerçants, etc.).

Comment faire ?

- Lors de la consultation, soumettre aux prestataires un questionnaire visant à évaluer la qualité environnementale des offres (*exemples de questions à poser : Quel mode de transport sera utilisé ? Le matériel choisi est-il réutilisé/recyclé ? Le prestataire utilise-t-il des Écoproduits ? ...*). Dans la mesure du possible, choisir le prestataire en fonction des réponses apportées. Leur soumettre un règlement intérieur afin de les inciter à trier les déchets, à ne pas distribuer de sacs plastiques jetables, etc.
- Évaluer également la qualité environnementale des produits alimentaires (label Agriculture biologique ou autres cahiers des

charges). Penser à consulter les producteurs locaux et à commander des produits de saison.

- Penser à mettre en place une communication spécifique sur les efforts mis en œuvre (affichage des engagements sur les stands, par exemple).

Action 10

Aménager le site en utilisant des matériaux de récupération ou réutilisables

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Plutôt que d'être conçu pour la durée de l'événement à partir de matériaux neufs, l'aménagement du site peut offrir des possibilités d'utilisation de matériaux recyclés, de réutilisation de matériaux usagés, ou peut être imaginé de façon à favoriser la réutilisation.

Comment faire ?

- Privilégier les matériaux à base de produits recyclés.
- Substituer aux matériaux jetables habituellement employés des matériaux réutilisables (par exemple, achat de canisse en remplacement de bâche noire agricole pour délimiter le site).
- Rechercher un accord avec la collectivité compétente en matière de gestion des déchets pour récupérer des objets en déchetteries afin d'aménager le site (palettes ou vieux mobilier, par exemple). Dans ce cas, il faut que ces déchets soient conservés à la fin de la manifestation pour être réutilisés ou éliminés suivant des filières conformes (le plus souvent, retour à la déchetterie).
- [Voir les fournisseurs dans le répertoire.](#)

Action 11

Prendre en compte la qualité environnementale des accessoires promotionnels

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Des accessoires promotionnels sont souvent distribués ou vendus lors des manifestations (casquettes, T-shirts, etc.). Il est possible de s'orienter vers des produits de qualité environnementale plutôt que des produits sans garantie.

Comment faire ?

- Sélectionner les produits en fonction de critères environnementaux (et éthiques) : coton biologique issu du commerce équitable pour les textiles, par exemple. Si des sacs sont remis, penser à privilégier les sacs réutilisables et de qualité environnementale. Dans tous les cas, ne pas hésiter à le faire savoir lors de la diffusion des produits auprès du public

- [Voir les fournisseurs dans le répertoire.](#)

Action 12

Installer des cendriers ou distribuer de cendriers de poches

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Un mégot de cigarette met de un à cinq ans pour se dégrader totalement. Or, l'abandon de ces mégots reste malheureusement un geste courant, et crée une pollution diffuse. Cette action vise à inciter les fumeurs à ne pas les jeter dans le milieu environnant en mettant à leur disposition un contenant adéquat.

Comment faire ?

- Installer sur site des cendriers visibles ou distribuer – gratuitement si possible – des cendriers de poche afin que les fumeurs puissent y stocker leurs mégots.
- Disposer des panneaux d'affichage aux endroits stratégiques (guichets, buvettes, stands d'information, etc.) afin de rappeler l'objectif de cette démarche.
- [Voir les fournisseurs dans le répertoire.](#)

Politique d'achats, de choix des équipements et de prestations

LES INDICATEURS :

- ♪ Part des dépenses effectuées au regard de critères environnementaux (%)
- ♪ Quantité de matériaux de récupération ou réutilisables mis en œuvre

LES REFERENCES :

- ♪ Guide des achats éco-responsables: www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/
- Le passeport ADEME des écoproduits : <http://www2.ademe.fr>, rubrique « Management environnemental »
- ♪ Site de l'écolabel européen : <http://www.eco-label.com/french/>
- ♪ Site du label NF-Environnement : <http://www.marque-nf.com/>, rubrique « Grand public »
- ♪ Site de la Fédération Nationale Agriculture Biologique : <http://www.fnab.org>
- ♪ Site de la Plate-forme pour le Commerce équitable : <http://www.commerceequitable.org/>
- ♪ Annuaire des produits recyclés : <http://www.produits-recycles.com/>



Thème n°4 : Maîtrise des consommations et gestion des déchets

Les principaux impacts maîtrisables par les organisateurs sont liés aux consommations (d'énergie, d'eau) et à la production de déchets au cours de la manifestation. Les actions regroupées dans ce thème participent à la réduction de ces quantités mais aussi à la mise en place d'une gestion des déchets permettant une valorisation maximale. Pour le public ou les partenaires, la collecte des déchets représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs et constitue donc une action incontournable du guide.

Action 13

Réduire les quantités de vaisselle jetable et non valorisable

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La consommation de vaisselle jetable (assiettes, gobelets, couverts,...), le plus souvent produite à base de plastique, est particulièrement énergivore et peut représenter une part importante des déchets générés lors d'une manifestation. Des solutions alternatives existent pour réduire la quantité de déchets produits ou les valoriser et améliorer ainsi la propreté du site.

Comment faire ?

Suivant les possibilités offertes en termes de collecte et de traitement des déchets, substituer à la vaisselle plastique soit de la vaisselle biodégradable (au sens de la norme NF EN 13432), soit de la vaisselle lavable.

- **Dans le cas de vaisselle biodégradable, une collecte spécifique doit être prévue afin d'orienter ces déchets vers une filière de compostage.**
- **Un principe de consigne peut accompagner la mise à disposition de vaisselle lavable, afin d'en assurer le retour. Une partie de cette vaisselle, les verres en particulier, constitue un bon support d'information à destination des utilisateurs.**

Dans le premier cas, il s'agit de réduire les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés et de mettre l'accent sur la valorisation. Dans le second, les organisateurs se situent véritablement dans la réduction des déchets produits, encore appelée « prévention des déchets ».

- **[Voir les fournisseurs dans le répertoire.](#)**

Action 14

Utiliser des appareils économes en énergie ou des solutions alternatives

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Il est possible de réaliser des économies d'énergie significatives en intégrant cette question dès la phase de réflexion sur l'aménagement du site, puis en choisissant des équipements moins consommateurs, qu'il s'agisse de l'électroménager ou de l'éclairage.

Comment faire ?

- En cas d'achat d'électroménager ou d'ampoules électriques, examiner l'étiquette énergie, qui informe le consommateur sur l'efficacité énergétique de l'appareil.
- Installer des ampoules basse-consommation réutilisables aux endroits où une lumière électrique est indispensable dans la mesure où la puissance de l'éclairage n'est pas un frein. Penser aux solutions autres qu'électriques (bougies, lampes à pétrole, etc.) en veillant bien au respect des consignes de sécurité. Exploiter également la lumière naturelle au maximum.

Attention ! Contrairement à l'ampoule électrique standard, les ampoules économiques sont à considérer comme des matières dangereuses lors de leur élimination. Elles doivent être ramenées à un point de vente ou à la déchetterie. Il en va de même pour l'électroménager.



Utilisation de l'éclairage naturel grâce à l'éco-conception du chapiteau. « C'est dans ma nature », Communauté d'agglomération de Rochefort, avril 2006.

Action 15

Organiser une bonne gestion des déchets

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Le choix, la taille et la disposition de conteneurs pour recevoir les déchets est un facteur déterminant pour conserver un site propre et obtenir un tri sélectif de qualité.

L'optimisation de cette collecte des déchets, associée à un choix de filières de traitement cohérent, vise à augmenter le taux de valorisation et à limiter les quantités à incinérer ou à enfouir.

Comment faire ?

- **Après concertation avec la collectivité compétente en matière d'élimination des déchets, disposer régulièrement, sur l'ensemble du site des « points propreté » comprenant au minimum trois conteneurs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets valorisables et enfin les déchets résiduels. Prévoir une signalétique explicite afin d'éviter toute confusion.**
- **Mettre en place des tris spécifiques au niveau des cuisines, stands de restauration et buvettes (déchets fermentescibles, aluminium, etc.) ou au niveau de la technique (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques).**
- **Équiper les personnes chargées de réaliser le nettoyage du site de contenants leur permettant de trier. Examiner les déchets présents dans les conteneurs à chaque vidage afin de corriger les erreurs de tri les plus grossières.**
- **Rechercher les filières les mieux adaptées aux déchets collectés. Une attention particulière sera accordée aux déchets toxiques ou dangereux (piles, peinture, piquants/coupants, etc.). Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables sont la plupart du temps pris en charge par la collectivité. Déposer les encombrants en déchetteries. Si un tri des biodéchets est mis en œuvre, privilégier des solutions de compostage au plus près du site.**

Dans tous les cas, il est essentiel de se rapprocher de la collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers.

Action 16

Mettre en place des systèmes d'économie d'eau

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La consommation moyenne d'eau par personne adulte en France est d'environ 150 litres par jour. Une grande partie de cette consommation concerne l'hygiène et le nettoyage. Des économies non négligeables sont possibles avec de faibles investissements.

Comment faire ?

- Équiper les différents points d'eau de systèmes anti-gaspillage (comme les aérateurs, qui ajoutent de l'air dans le flux d'eau).
- Sur les sites qui le permettent, installer des citernes de récupération d'eau de pluie. Utiliser l'eau récupérée pour des usages ne nécessitant pas de traitement particulier, comme certaines activités de nettoyage par exemple.

Action 17

Mettre en place des toilettes sèches

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Les toilettes chimiques couramment utilisées sur l'événementiel consomment environ 250 litres d'eau par cabine, utilisent des produits polluants à forte concentration bactéricide et nécessitent d'être souvent vidées. Les toilettes sèches représentent une alternative crédible qui permet à la fois de limiter les consommations en eau, l'usage de produits toxiques et la production de déchets d'assainissement.

Comment faire ?

- Installer des toilettes sèches à la place ou en complément de toilettes chimiques ou de systèmes raccordés au réseau. Attention, ce système nécessite de trouver une solution de compostage des effluents.
- Diffuser les consignes d'utilisation des toilettes (notamment en les affichant aux endroits appropriés) pour assurer leur bon fonctionnement. Sensibiliser aux économies d'eau que permet un tel système par rapport à des toilettes chimiques ou raccordées au réseau. Ceci suppose de bien identifier les toilettes sèches lorsqu'elles cohabitent avec des toilettes traditionnelles
- [Voir les contacts dans le répertoire.](#)

Maîtrise des consommations et gestion des déchets

LES INDICATEURS :

- ♪ Estimation des économies (de déchets, d'eau, d'énergie) réalisées
- ♪ Volumes des conteneurs disponibles pour le tri des déchets, par déchet et par festivalier et nombre de vidages
- ♪ Quantité de déchets produits (kg/personne)
- ♪ Quantité de déchets valorisée (kg/personne)
- ♪ Taux de valorisation (%)
- ♪ Quantité d'énergie consommée (Wh/personne)
- ♪ Quantité d'eau consommée (l/personne)

LES REFERENCES :

- ♪ Site Eco Bio Info (toilettes sèches) : <http://www.eco-bio.info/>, rubrique « écologie pratique »

- ♪ Informations sur les toilettes sèches : <http://www.toiletteacompost.org/>
- ♪ Informations sur l'assainissement écologique : <http://www.tdm.asso.fr>
- ♪ Site Eau-tarcie (économies d'eau) : <http://www.eautarcie.com/>
- ♪ Économies d'énergie: <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « économies d'énergie »
- ♪ Le guide des déchets industriels et de l'artisanat en Poitou-Charentes : <http://www2.apcede.com/>, rubrique « Les outils », puis « Guides »
- ♪ Réduction des déchets et filières de traitement : <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « Déchets »

Thème n°5 : Sensibilisation à l'environnement

Les manifestations sont de formidables espaces de sensibilisation des participants à l'environnement. Le terme « participant » doit s'entendre au sens large, en incluant les bénévoles, les prestataires, le public, la presse et les partenaires. Les actions présentées dans cette rubrique donneront aux organisateurs des pistes pour faire connaître leur démarche d'éco-responsabilité et inciter à la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Action 18

Former les intervenants

Pourquoi s'engager dans cette action ?

Une session de formation à destination des personnes intervenant sur la manifestation permet de présenter l'intérêt de la démarche engagée sur le plan environnemental et de rappeler les gestes qui leur seront demandés (ex : tri des déchets, économies d'énergie).

Comment faire ?

- Prévoir un ou plusieurs temps de formation aux moments les plus appropriés afin de sensibiliser les différents intervenants : bénévoles (le plus en amont possible), prestataires (dès leur arrivée sur le site), etc. Leur présenter l'ensemble de la démarche afin d'en montrer la cohérence et de les impliquer au maximum.
- Distribuer à cette occasion un règlement intérieur comprenant un volet environnement.

Action 19

Installer des points d'information sur l'environnement

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La maîtrise des consommations d'énergie ou d'eau, la prévention ou le tri des déchets, et plus généralement la promotion des gestes éco-citoyens passe avant tout par une large sensibilisation du public. La diffusion d'information sur l'environnement est un bon moyen de faire prendre conscience aux

participants de l'importance de leurs actes, et de les inciter à poursuivre au-delà de l'événement.

Comment faire ?

- Prévoir sur le site l'installation de points d'information sur l'environnement, soit en libre-service, soit avec la présence d'animateurs. Ces points d'information doivent regrouper au minimum des documentations relatives aux actions mises en œuvre sur le festival.
- Intégrer lorsque c'est possible des temps d'intervention et de débat à la programmation.

Action 20

Communiquer en direction des médias

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La diffusion d'informations sur les actions mises en œuvre en matière d'environnement incite la presse à les relayer en amont et en aval auprès des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Comment faire ?

- Joindre au dossier de presse un descriptif des actions mises en œuvre en matière d'environnement (prévoir des photos).
- Communiquer quelques chiffres clés sur la production de déchets, la consommation d'énergie, le transport, etc.

Action 21

Réaliser et diffuser le bilan environnemental de la manifestation

Pourquoi s'engager dans cette action ?

La publication d'un bilan environnemental de la manifestation permet d'informer les participants sur l'impact de leurs actions en matière d'environnement et de sensibiliser les citoyens au-delà du public présent grâce à une large diffusion.

Comment faire ?

- Rédiger un bilan environnemental mettant en évidence l'impact des actions engagées pendant la durée de la manifestation et le diffuser aux partenaires et à la presse.
- Présenter des indicateurs simples (quantité de déchets produits par personne, énergie consommée, etc.) ainsi qu'un commentaire sur chaque action qui donne ses points forts et ses points faibles ou les difficultés rencontrées.
- Si un site Internet existe, y publier le bilan.

Sensibilisation à l'environnement

LES INDICATEURS :

- ♪ Nombre d'intervenants formés / Nombre total d'intervenants
- ♪ Nombre de documents de sensibilisation diffusés / Nombre de participants
- ♪ Nombre d'articles de presse, d'émissions radio ou télé faisant référence aux actions mises en œuvre

LES REFERENCES :

- ♪ Publications ADEME : <http://www2.ademe.fr/>, rubrique « Espace particuliers »
- ♪ Site du Collectif français pour l'éducation à l'environnement : <http://www.educ-envir.org/>



Message de sensibilisation sur les actions mises en œuvre par les organisateurs.
« Festival du Nombriil », Le Nombriil du Monde, Pougne-Hérissou, Août 2006.

Des exemples à suivre...

Organisateurs : Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais

Événement : « C'est dans ma nature »

Catégorie : Sensibilisation à l'environnement

Date et lieu : du 7 au 14 avril 2006 à ROCHEFORT

Participation : 4 000 personnes



Actions marquantes :

- éco-conception des documents de communication ;
- chapiteau en bambou et coton avec parois transparentes pour limiter l'éclairage artificiel ;
- tri sélectif, vaisselle compostable, toilettes sèches avec compostage de la sciure souillée, utilisation d'ampoules basse consommation.

Résultats :

- division par deux des consommations d'énergie ;
- taux de valorisation des déchets de 55%.



L'affiche « éco-conçue » de la manifestation

Organisateurs :

Association Poitiers-Jeunes

Événement : « Les Expressifs »

Catégorie : Festival d'arts vivants

Date et lieu : du 8 au 11 octobre 2006 à POITIERS

Participation : 44 000 personnes



Actions marquantes :

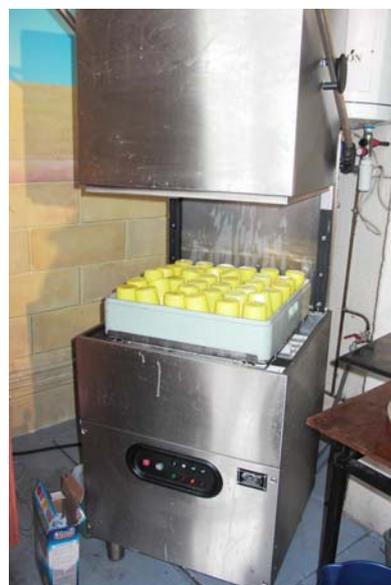
- utilisation de gobelets lavables ;
- distribution de cendriers de poche ;
- tri sélectif (y compris déchets de cuisine), installation de toilettes sèches, compostage de la sciure souillée et des déchets de cuisine ;
- mise à disposition de vélos pour les bénévoles et les intervenants.

Résultats :

- plus de 500 kg de déchets évités grâce à l'utilisation de gobelets lavables, soit 25% des déchets non valorisables produits pendant la manifestation ;
- plus de 700 kg de déchets de cuisine et 22 m³ de sciure souillée valorisés.



Les gobelets réutilisables utilisés depuis 2002



Le lave-vaisselle économe en eau et en énergie acheté en 2006

Organisateurs : Association Dingo La NEF

Événement : Garden NEF Party



Catégorie : Concert rock (Placebo)

Date et lieu : 16 juillet 2006 à ANGOULEME

Participation : 9 000 personnes

Actions marquantes :

- utilisation à 100% de gobelets compostables orientés vers une plateforme de compostage ;
- mise en place du tri sélectif avec une équipe de 15 bénévoles ;
- installation de cendriers géants sur tout le site ;
- mise en place de navettes (bus au diester) entre des parkings de regroupement et le site.

Résultats :

- 115 kg de gobelets compostés ;
- 2 tonnes de déchets valorisés (53%) ;
- la mise en place de navettes a permis de diminuer de 6% des émissions de CO₂.



Le stockage des déchets recyclables



Le site, en périphérie d'Angoulême

Organisateurs : Association Le Nombriil du Monde

Événement : « Festival du Nombriil »

Catégorie : Festival d'arts vivants

Date et lieu : du 12 au 14 août 2006 à
POUGNE-HERISSON

Participation : 8 500 personnes



Actions marquantes :

- utilisation de vaisselle lavable ;
- distribution de cendriers de poche ;
- tri sélectif et installation de toilettes sèches dont les résidus ont été compostés ;
- balisage du site avec des lampes solaires ;
- prestation confiée à un imprimeur labellisé « Imprim'Vert ».

Résultats :

- taux de valorisation des déchets de 63% ;
- l'ensemble des festivaliers a été sensibilisé grâce à une communication environnementale exemplaire.



Les cendriers de poche en libre-service



Les toilettes sèches animées par La Cabane Altern'active

Répertoire et documents ressources

Cette partie du guide donne des adresses utiles pour trouver des produits respectueux de l'environnement en Poitou-Charentes et éventuellement dans d'autres régions françaises. Elle n'est pas exhaustive, et doit s'enrichir au fil de l'eau. N'hésitez pas à nous contacter pour signaler de nouvelles adresses ou des corrections.

Par ailleurs, la labellisation ou les autres démarches de prise en compte de l'environnement dans la fabrication de biens de consommation sont des processus évolutifs. Les utilisateurs de ce guide devront s'assurer que les distributeurs mentionnés ci-dessous répondent toujours aux critères recherchés.

PRODUITS DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Vaisselle compostable :

➤ **L'ESCARBOUCLE** (vaisselle et autres accessoires écologiques)

16250 AUBEVILLE

Tél : 05 45 61 02 75

www.escarboucle.com

contactbio@escarboucle.com

➤ **BIOPLASTX** (Gobelets 100% naturel – 100% biodégradable)

230 Avenue de Fabion Bâtiment Elisabeth AI 06200 NICE

Tel : 04.93.18.90.67

info@bioplastx.com

➤ **WANABIO**

25, Rue René Cassin 74240 Gaillard

Tél. : 0450872915

Fax : 0450870573

E-mail : info@wanabio.fr

www.wanabio.com

Gobelets réutilisables :

➤ **ALTERNATIBA**

Tél. : 05.59.29.52.60

info@alternatiba.org

www.alternatiba.org

- **COLLAVET** (*Gobelets réutilisables*)
La Gare 38 840 Saint-Hilaire-du-Rosier
Tél. : 04 76 64 32 09
<http://www.collavet.com>

Fournitures, mobilier, objets promotionnels, produits d'entretien :

- **UN BUREAU SUR LA TERRE** (*fournitures de bureau et produits d'entretien*)
Avenue Paul Langevin BP 47 17183 PERIGNY CEDEX
Tél. / Fax : 05 46 07 77 32
<http://www.unbureausurlaterre.com/>
- **T.I.O CREATEX** (*chiffons d'essuyage*)
Z.I. 86400 SAINT-SAVIOL
Tél. 05 49 97 00 17
creatextio@aol.com
- **L'ARBRE VERT** (*produits d'entretien*)
NOVAMEX SA
av Grottes de Passelourdain 86280 SAINT BENOIT
Tél : 05 49 61 51 10
<http://www.arbrevert.fr/>
- **BODY NATURE** (*produits d'entretien*)
Route Saint-Clémentin 79250 NUEIL-LES-AUBIERS
<http://www.bodynature.fr/>

Cendriers de poche :

- **AJR DISTRIBUTION**
32, rue du Bois Praud 44230 Saint-Sébastien-Sur-Loire
Tél. : 02 51 79 17 20
- **VEGEA**
5, rue de koufra 92100 BOULOGNE
info@vegea.com
<http://www.vegea.com/cendrier-de-poche-publicitaire.htm>
- **KEOL**
Parc Altaïs - Rue Cassiopée B.P. 9025 - Chavanod
74990 ANNECY Cedex 9
Tél. : 04 50 33 02 32
E-mail : info@keol.fr
http://www.keol.fr/objet_publicitaire/cendrier_presentation.html

Vêtements :

- **IDEO** (*vêtements écologiques issus du commerce équitable*)
172, rue de Charonne 75011 Paris
Tél : 01 42 02 51 38
contact@ideocollection.com
<http://www.ideo-wear.com/>
- **BAO** (*vêtements en coton bio*)
8, Z.A. La Boissonnette 07340 Peaugres
Tél. : 04 75 32 50 79
info@biocoton.com
www.biocoton.com
- **Switcher** (*T-shirts « neutres en CO2 »*)
www.switcher.com
Contact : michellerousset@aol.com

Peintures, traitements du bois, décoration :

- **BIOS'FAIR**
142 rue Entrepreneurs 86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél. : 05 49 38 06 83
ph.nusbaum@wanadoo.fr
- **ECOHABITAT**
Route de Périgueux 16410 GARAT
Tél. : 05 45 24 88 35
contact@ecohabitat.fr

Stands éco-conçus :

- **OCA STANDS**
B.P. 39 - RN83
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ
Tél. : 03 81 60 52 20
contact@oca-stands.com
<http://www.elkarton.com>

Sacs cabas :

- **ECOFRANCE**
ZI de l'Orignade
17600 Medis
Tél : 05-46-05-80-44
www.ecofrance.com

Enveloppes et pochettes postales :

- **INDUSTRIE PAPETIERE CHARENTAISE**
11 impasse du mas prolongée BP ZI l'Épineuil
16710 St YRIEIX SUR CHARENTE
Tél : 05-45-95-63-50

Location et animation toilettes sèches :

- **LA CABANE ALTERN'ACTIVE**
C/O Association Poitiers Jeunes 12, rue Charles Gide 86000 POITIERS
Tél : 05.49.50.73.49 ou 06.64.28.11.42
infos@cabane-alternactive.org
www.cabane-alternactive.org
- **CAC DE SURGERES**
18, rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGERES
Tél : 05.46.07.16.39
cac.surgeres@wanadoo.fr
www.cacsurgeres.asso.fr
- **EKO & GO**
Chez Rateau, 16300 St Bonnet
Tél: 06.63.49.48.23
www.ekoetgo.asso16.com
ekoetgo@asso16.com

ASSOCIATIONS ET SITES DE COVOITURAGE

- **ASSOCIATION COVOITURAGE PICTAVE**
ESIP/Bureau des élèves
Campus vert - 40, avenue du recteur Pineau
86022 POITIERS

Site d'annonces de covoiturage :

- **ECOLUTIS** (*départements 17 et 86*)
6, rue Lapérouse - 17450 FOURAS
Contact : 06.81.55.02.88.
info@covoiturage17.com
<http://www.covoiturage-poitou-charentes.com/>
- **GREEN COVE INGENIERIE**
Tél : 01.30.41.50.53
19 rue Maurice Ravel 78690 les Essarts le Roi
<http://www.123envoiture.com/festivals-salons-region.php?ir=20>

IMPRIMEURS DETENTEURS DU LABEL « IMPRIM'VERT » EN POITOU-CHARENTES

CHARENTE (16)		
<i>(Données non disponibles)</i>		
CHARENTE-MARITIME (17)		
Imprimerie Paul Mingot	av Madame Charles Charriau 17230 MARANS	05 46 01 10 36
LEZARD GRAPHIQUE	ZAC DE BELLE AIRE NORD RUE GUTENBERG 17440 AYTRE	
EURL GRAPHI-TOP	ZAC BELLE AIRE NORD 15 RUE ARCHIMEDE 17440 AYTRE	
P.S.L.	23 RTE DE LA TREMBLADE 17920 BREUILLET	
IMPRIMERIE ROCHELAISE	RUE DU PONT DES SALINES 17000 LA ROCHELLE	
T2I	53 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
ATLANTIQUE OFFSET	ZA DES BRASSONS 17390 LA TREMBLADE	
IMPRESSIONS BORDESSOULES	42 ROUTE DE ROCHEFORT 17413 ST JEAN D'ANGELY	
IMPRIM'17	19 RUE AUDRY DE PUYRAVAULT 17300 ROCHEFORT	
I.R.O	Z,I RUE LOUIS PASTEUR 17185 PERIGNY CEDEX	
DEUX-SEVRES (79)		
Imprimerie du Val de Sèvre	BP 6 ZA de la Gde Plaine 79800 La Mothe Saint Héray	
Prouteau Imprimerie	BP 157 ZI n°2 79303 BRESSUIRE	
imprimerie BOUCHET	rte de Niort BP 102 79401 Saint Maixent	
Ouest Impression Europe	rte de Poitiers BP 211 79308 BRESSUIRE	
Italic79	che Baudoux 79500 St MARTIN LES MELLE	
GraphiTilt	57 boulevard Ampère 79180 CHAURAY	
Impression Dumas	Avenue de Limoges 79000 NIORT	
SARL Jolly Imprimeur	ZA Les Sicaudières 79300 TERVES	
SARL Imprimerie Thouarsaise	Rue Gutemberg 79100 THOUARS	
MACE Imprimerie	ZAE Les Burlandes 79100 THOUARS	
RAYNAUD	Che Les Chalonnères 79160 COULONGES/AUTIZE	
VIENNE (86)		
Imprimere BEDI-SIPAP	2 r Transporteurs 86000 POITIERS	05 49 88 39 17
Imprimerie Châtelleraudaise	10 imp Guillemot 86100 CHATELLERAULT	05 49 21 05 38
Imprimerie de la Gartempe	3Bis av Pasteur 86500 Montmorillon	05 49 91 00 62
Imprimerie MONGIATTI	101 r Haut des Sables 86000 Poitiers	05 49 01 15 10
Imprim'86	rn 10 Le Moulin 72 av Bordeaux 86130 JAUNAY CLAN	05 49 52 01 68
Association Orcades	6Bis r Albin Haller 86000 Poitiers	05 49 41 49 11
Imprimerie RUEL	105 route de Nouaillé, BP 439, 86011 Poitiers Cedex	05 49 38 36 36

LISTE NON EXHAUSTIVE. POUR UNE MISE A JOUR DE CES INFORMATIONS, CONTACTER LES CHAMBRES DE METIERS OU LES CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DEPARTEMENTALES.

ASSOCIATIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT INTERVENANT DANS L'EVENEMENTIEL EN POITOU-CHARENTES

➤ LA CABANE ALTERN'ACTIVE

C/O Association Poitiers Jeunes
12, rue Charles Gide 86000 POITIERS
Téléphone : 05.49.50.73.49 ou 06.64.28.11.42
Fax : 05.49.41.32.89
Mail : infos@cabane-alternative.org
Site internet : www.cabane-alternative.org



La cabane altern'active est une jeune association d'éducation populaire, d'éveil à l'environnement et à l'éco citoyenneté qui souhaite :

- ♪ sensibiliser aux interactions hommes/environnement ;
- ♪ partager et échanger des alternatives concrètes ;
- ♪ mettre en place des actions diverses et fédératrices.

Son principal champ d'action est l'éco événementiel, lié notamment à son activité de toilettes sèches itinérantes. Aujourd'hui, elle souhaite développer d'autres activités techniques et pédagogiques dans ce sens.

➤ TRIMARRANT

9, rue Mirabeau appt. 8 17000 La Rochelle
Téléphone : 06 79 06 99 45
Mail : trimarrant@ouvaton.org



L'association Trimarrant, à travers ces projets, accompagne les organisateurs d'événements vers une autonomie vis-à-vis de la gestion des déchets, de leur réduction et de la sensibilisation du public face à cette problématique.

➤ EKO & GO

Chez Rateau, 16300 St Bonnet
Téléphone : 06.63.49.48.23
Site Internet : www.ekoetgo.asso16.com
Mail : ekoetgo@asso16.com

EKO & GO est un réseau multipartenaire d'informations, d'échanges et de développement de l'éco citoyenneté.

L'association travaille à l'innovation de méthodes pédagogiques, d'outils et de matériels, avec une démarche globale de la conception au fonctionnement. EKO & GO intervient depuis 2 ans dans l'événementiel : réduction et gestion des déchets, toilettes sèches, économies d'énergie, promotion de produit équitable et bio, etc.

MODELE DE QUESTIONNAIRE SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'OFFRE D'IMPRESSION

QUESTIONNAIRE sur les aspects environnementaux de l'offre

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer les aspects environnementaux des offres, ces aspects seront pris en compte lors de l'évaluation générale des offres.

A - PAPIER proposé et environnement : (si plusieurs offres de papier remplir plusieurs questionnaires)

Ces informations peuvent notamment se trouver sur les fiches techniques des papiers fournis par vos fournisseurs.

Aspects considérés	Réponse	Commentaires (joindre tout document utile) détails et mode de preuve :	Remarques
Nom du papier :			
1 Utilisation de papier répondant aux exigences d'un éco-label officiel ou équivalent ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Ecolabel européen, nordique, allemand... 
2 Utilisation de papier "recyclé" ?	<input type="checkbox"/> Oui % (de recyclé) <input type="checkbox"/> Non		
3 Si papier contenant des fibres vierges : utilisation de fibres provenant de forêts gérées durablement ?	<input type="checkbox"/> Oui et % (fibres vierges de forêts gérées dur.) <input type="checkbox"/> Non		Labels d'éco-certification tels que FSC, PEFC... 
4 Démarche de gestion environnementale du procédé de fabrication (et recyclage) du papier ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Notamment : Norme Iso 14001, EMAS...

B - IMPRESSION OFFSET et environnement

Aspects considérés	Réponse	Commentaires (joindre tout document utile) détails et mode de preuve :	Remarques
1 Pour l'impression : utilisation d'encre végétales ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
2 Pour l'impression : utilisation d'un procédé CTP ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Le procédé Computer To Plate (CTP) permet de limiter l'utilisation de produits chimiques dangereux utilisés lors de la préparation des films (flashage...)
3 Gestion spécifique des déchets dangereux dans les filières agréées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Par exemple certificats, engagement dans la Charte "Imprim'vert", engagement sur l'honneur...
4 Le % d'alcool isopropylique de la solution de mouillage est mesuré	<input type="checkbox"/> Oui et % <input type="checkbox"/> Non		L'alcool (isopropylique) est générateur de COV, dangereux pour la santé.

Liste des sigles : CTP : Computer To Plate / EMAS : Eco-Management and Audit Scheme / FSC : Forest Stewardship Council / PEFC : Pan European Forest Certification / COV Composés Organiques Volatils

Signature :

Nom et Fonction :

* Ecolabel Européen : Papier : www.eco-label.com et <http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel>
Ecolabel Nordique (Dygné Blanc) : Printing paper : www.svanen.nu/Eng/products
Ecolabel Allemand (Ange Bleu) : www.blauer-engel.de

PRINCIPAUX LOGOS POUR UNE POLITIQUE D'ACHATS ECO-RESPONSABLE

Qu'ils soient certifiés ou auto déclarés, certains logos peuvent déjà vous aider dans vos achats éco-responsables :

- Vérification indépendante (tierce partie) :

LES ECOLABELS OFFICIELS

- Qualité générale : la qualité écologique et la qualité d'énergie
- Prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie
- Certification reconnue aux : industriels, associations, pouvoirs publics
- Attention de l'acheteur pour éviter les faux produits respectueux



**Ecolabel français
Afnor-Environnement**
→ Les cahiers, sacs-poubelles, sacs de caisse en carton, emballages, films et cales, matériel de bureau et matériel, literie pour enfant, composition industrielle, parfums, savons...
www.afnor-et.com



Ecolabel européen
→ Les papiers, parfums d'intérieur, livres, vêtements, sacs-bags, sacs, vêtements, vêtements/correspondants, appareils ménagers, ustensiles, chaussures, bijoux, bijoux, bijoux...
www.eco-label.com



Ecolabel allemand "Angel Blatt"
www.blatt-angel.de

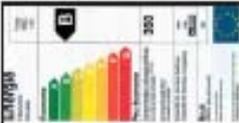


Ecolabel canadien "Ciel et Environnement"
www.environnement.ca

LES LOGOS SPECIFIQUES AUX ECONOMIES D'ENERGIE



Logo Energy Star
• Vous signale des produits qui consomment moins d'énergie et qui permettent de économiser l'énergie
→ Les ordinateurs, imprimantes, boîtiers, luminaires, les plus économes en consommation électrique.
www.energystar.gov



Etiquette énergie
• Distingue, de ses signaux les produits consommateurs de leur utilisation et leur niveau également sur les performances de produits (frigo, congélateur, climatiseur, ...)
→ Les appareils électrodomestiques : réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, sèche-linge, fours, micro-ondes, téléviseurs, appareils électroménagers et air conditionné... et bientôt sur les boîtes électriques, les remorques, les distributeurs.



Logo TCO
• Vous signale des produits respectant des critères de qualité (performance, qualité de l'énergie, mais aussi des critères environnementaux) pour assurer un usage durable.
→ Les livres, les ordinateurs, les ordinateurs portables.
www.ecobuyment.com

LES LOGOS SPECIFIQUES A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



Logos PEFC et FSC
• Vous signale que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées de façon durable.
→ Utilisez les produits à base de bois respectant les critères de FSC ou de PEFC.
www.pefc.org
www.fsc.org



Les auto-déclarations conformes à la norme ISO 14021 :

- Sans la responsabilité de ceux qui les font.
- Régies de l'arrêté préfectoral définies par le norme internationale ISO 14021.
- Doivent être précises, claires et vérifiables.



Autocollant de recyclage
la symbolique du recyclage

signale :
"ce produit ou cet emballage est recyclable"



signale :
"ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées"

Les logos sans lien direct avec les achats :

- Point-vert "Eco-emballages" et "Aubépine"
• Signale que l'entreprise contribue aux coûts de traitement des déchets d'emballage à l'échelle nationale (recyclage). Il ne présente donc pas de caractère effectif sur l'emballage qui le porte.
www.ecoembal.com
- Tidy Man
• Indique les consommateurs à partir l'emballage du produit (comme une poubelle)
• "tu payes par terre"
- Symboles d'identification des matériaux
• Permettent d'identifier les matériaux les plus et les moins recyclés.
• Ils ont été conçus pour être utilisés en termes de matériaux par les entreprises responsables.



PE-10



Tidy Man



Eco-embalages

Les logos qui n'ont pas (ou plus...) de sens :



Les logos qui ne sont que des symboles sans obligation réglementaire



Les logos qui ne sont que des symboles sans obligation réglementaire



Les logos qui ne sont que des symboles sans obligation réglementaire

GLOSSAIRE

Les Déchets

CENTRE DE TRI

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets.

COLLECTE

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.



COLLECTE SELECTIVE

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

COMPOSTAGE

Traitement biologique aérobie de déchets fermentescibles. On distingue le compostage individuel réalisé par les ménages, le compostage de proximité dans des installations simples et le compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.

DECHARGE

Une décharge est un lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement. Les dépôts temporaires sur le lieu de production ou de collecte des déchets et les installations où transitent des déchets en vue de leur élimination, dès lors que le temps de séjour des déchets sur ces sites est inférieur à un an, ne constituent pas des décharges.

En France, il existe 3 catégories de décharges :

- Classe I : déchets dangereux
- Classe II : déchets non dangereux
- Classe III : déchets inertes

Synonymes : centre d'enfouissement technique, centre de stockage, CSDUS : centre de stockage de déchets ultimes et stabilisés (pour les déchets dangereux).

DECHET

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. (Article L. 541-1 du Code de l'environnement)

DECHETERIE

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent. Les ordures ménagères ne sont pas admises en déchèterie. Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants.

Nomenclature des installations classées (rubrique n° 2710) : Déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public :

Gros électroménager, mobilier, éléments de véhicules, déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terre, etc.

Bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles, verres

Déchets dangereux des ménages (huiles usagées, piles et batteries, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, etc.) usés ou non.

DECHET FERMENTESCIBLE

Déchets composés de matières organiques biodégradables.

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Le papier n'est pas considéré comme un consommable spécifique.

INCINERATION

Traitement basé sur la combustion avec excès d'air. Ce traitement se fait avec ou sans valorisation énergétique. La directive européenne sur l'incinération, du 4 décembre 2000, définit "installation d'incinération" toute installation de traitement thermique, y compris l'incinération par oxydation, pyrolyse, gazéification ou traitement plasmétique.

PREVENTION

La prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement : - des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, - des produits et déchets qui en résultent aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. (Directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballages)

VALORISATION

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

VALORISATION ENERGETIQUE

Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

VALORISATION MATIERE

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

VALORISATION ORGANIQUE DES DECHETS

Utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

EFFET DE SERRE

Phénomène climatique naturel qui permet, en réchauffant l'atmosphère, la vie sur terre. La chaleur émise par le soleil est capturée, comme dans une serre, grâce à certains éléments composant l'atmosphère, particulièrement le gaz carbonique. L'augmentation de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère, due aux activités humaines, accentue cet effet de serre, ce qui se traduit par l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe. Si les incertitudes scientifiques restent encore nombreuses, notamment quant aux conséquences sur la planète, la relation émissions anthropiques -

L'énergie



réchauffement planétaire est aujourd'hui fermement établie.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Énergie tirée d'une source renouvelable de manière permanente : biomasse, électricité hydraulique, énergie éolienne, solaire, géothermique, etc.

GAZ A EFFET DE SERRE

Le CO₂ n'est pas le seul gaz à contribuer à l'effet de serre, mais il est le principal, en raison des quantités émises par l'activité humaine. Par souci de simplification, les autres gaz sont exprimés en « équivalent CO₂ » en fonction de leur dangerosité. Il s'agit du méthane (CH₄), de l'oxyde nitreux (N₂O), de l'ozone troposphérique (O₃), des CFC et des HCFC (gaz de synthèse responsables de l'attaque de la couche d'ozone), ainsi que des substituts des CFC : HFC, PFC, SF₆.

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Ensemble des mesures mises en œuvre pour une utilisation la plus efficace possible des ressources énergétiques. Ce terme englobe les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les substitutions énergétiques.

ECO-CONSOMMATION

Comportement d'achat et d'utilisation qui vise à réduire les impacts environnementaux de nos modes de consommation

- en choisissant des produits plus respectueux de l'environnement (produits éco-labellisés, produits qui durent longtemps, , produits économes en énergie, produits faiblement producteurs de déchets...)
- en les utilisant au mieux (entretien et réparation, gestion économe de l'énergie, utilisation de la juste dose...)
- avant de les trier, après utilisation, pour favoriser leur valorisation en fin de vie.

ECO-CONCEPTION

Démarche préventive qui se caractérise par la prise en compte de l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit.

Objectif : améliorer la qualité écologique du produit, c'est à dire réduire ses impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, tout en conservant sa qualité d'usage.

ECO-PRODUIT

A service rendu identique, l'éco-produit est un produit qui est source de moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie, que d'autres produits d'usage similaire.

Il s'agit donc d'une notion relative.

L'éco- responsabilité



Le transport

BIOCARBURANT

Carburant liquide issu de la transformation des matières végétales produites par l'agriculture (betterave, blé, maïs, colza, tournesol, pomme de terre...). Les biocarburants sont assimilés à une source d'énergie renouvelable. Leur combustion ne produit que du CO₂ et de la vapeur d'eau et pas ou peu d'oxydes azotés et soufrés (NO_x, SO_x).

Il existe deux filières de production de biocarburants : la filière de l'éthanol et la filière des esters :

- Incorporé dans les supercarburants, le bioéthanol est extrait de la betterave, de céréales, de pommes de terre ou de la biomasse, terme qui désigne ici un ensemble de déchets végétaux (paille, résidus de bois...). Les sucres contenus dans ces matières premières sont transformés en alcool par fermentation, processus qui dégage du gaz carbonique (CO₂).
- Mélangés à du gazole, les esters méthyliques d'huile végétale (EMHV) sont obtenus à l'issue d'une réaction entre une huile végétale (notamment de colza ou de soja) et du méthanol, laquelle produit de la glycérine. En associant 1 tonne d'huile à 100 kg de méthanol, on obtient 1 tonne d'ester méthylique et 100 kg de glycérine. L'EMHV peut aussi être incorporé au fioul domestique. En Europe, il est appelé « biodiesel » ; en France, Sofiprotéol, l'établissement financier de la filière française des huiles et protéines végétales, a déposé la marque « diester », contraction de diesel et ester. Ce terme est devenu commun pour désigner l'EMHV en France.



COVOITURAGE

Système de transport qui consiste à partager l'utilisation d'une voiture particulière entre plusieurs personnes, principalement pour les trajets domicile-travail. Ce système permet de diminuer les impacts de l'utilisation de la voiture sur l'environnement.

DIESEL

Dénomination du moteur qui utilise du gazole. Le moteur Diesel, contrairement au moteur à essence, n'utilise pas d'allumage par étincelles électriques. Le principal problème des fumées d'échappement Diesel provient de l'émission particulaire qui est 50 fois plus importante que celle d'un moteur à essence. Les particules Diesel sont de petite taille (0,1 à 0,3 µm) de diamètre et pénètrent de ce fait profondément dans l'appareil respiratoire. L'une des parades adoptées consiste à placer un filtre à particule au niveau des échappements.

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Selon la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, la pollution atmosphérique est définie comme : "l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives".

Le Conseil de l'Europe dans sa déclaration de mars 1968 propose cette définition : "il y a pollution atmosphérique lorsque la présence d'une substance étrangère ou une variation importante dans la proportion de ses composants est susceptible de provoquer un effet nocif, compte tenu des connaissances scientifiques du moment, ou de créer ou une nuisance ou une gêne."

ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE GUIDE :

Trimarrant, La Cabane Altern'active, EKO & GO, AJC, Rootsland, Poitiers-Jeunes, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais.

**Pour toute information
complémentaire**

**Délégation régionale de
l'ADEME/APCEDE**

6, rue de l'Ancienne Comédie
BP 452
86011 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05 49 50 12 12

Télécopie : 05 49 41 61 11

www.ademe-poitou-charentes.fr

Contact :

Aurélien BERNIER

Ligne directe : 05 49 30 31 52

Courriel : bernier.a@apcede.com

En complément de ce guide, l'ADEME/APCEDE et la Région Poitou-Charentes ont lancé en 2007 un **appel à projets « éco-festivals »**. Un accompagnement et des financements spécifiques sont prévus pour soutenir des festivals exemplaires en matière d'éco-responsabilité.

Renseignements techniques et administratifs :

ADEME-APCEDE

Service Production et Consommation Eco-responsables : **Aurélien BERNIER**

Tél : 05.49.30.31.52.

Mél : bernier.a@apcede.com

ou

Région Poitou-Charentes

Service Environnement Air Énergie : **Marjorie**

DAOUDAL

Tél : 05.49.55.81.38.

Mél : m.daoudal@cr-poitou-charentes.fr

